



DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/17

**COMMUNE D'ISSEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOMAINE : 5**  
« Institutions et vie politique »

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025 2024 à 20h30

**SOUS-DOMAINE : 5.7**  
« Intercommunalité »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

**OBJET :**  
Modification n°14 des statuts de la CCCLA

**Présents :** Christophe BRUNEL, Jacques CUNG, Axelle FOUGA, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11**

**Absent / excusé :** Armelle DE RIVOYRE (pouvoir à Mme SEJALON), Stéphane SAOUMA (pouvoir à M. CUNG), Myriam MECHRAOUI (pouvoir à M. DELPERIE), Sabrina MAHIEU

**Secrétaire :** Régine SEJALON

**CONVOCACTION C.M. EN DATE DU :**  
07/04/2025

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du 26 mars 2025, la modification n°14 de ses statuts afin d'intégrer la nouvelle médiathèque de bassin de vie de LABASTIDE D'ANJOU.

**AFFICHAGE EN DATE DU :**  
16/04/2025

L'article ci-après des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est à présent rédigé comme suit :

**PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :**  
16/04/2025

*4.2. Compétences exercées à titre supplémentaires :*

*3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire comme suit :*

*Sont définis d'intérêt communautaire :*

- La création, l'entretien et la gestion des médiathèques de CASTELNAUDARY, LABASTIDE D'ANJOU, LABECEDE LAURAGAIS, SALLES SUR L'HERS.
- La création, l'entretien et la gestion des bibliothèques d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les bibliothèques de LAURABUC, LASBORDES, MAS SAINTES PUELLES, VILLENEUVE LA COMPTAL.
- L'aménagement et la gestion du centre de valorisation de la céramique du MAS SAINTES PUELLES.
- La création, l'entretien et la gestion d'une école de musique intercommunale et le soutien aux interventions musicales en milieu scolaire.
- Les études visant à définir la liste des futurs équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

**CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, annexés à la présente délibération.

**PAR PUBLICATION LE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

**PAR DELEGATION LE :** .....  
(signature)  
Prénom NOM

A défaut de délibérations dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2025
011-211101753-20250414-DE_2025_017-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la modification n° 14 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**ADOpte À L'UNANIMITE ;**

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

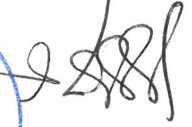
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance  
Régine SEJALON



Le Maire d'ISSEL,  
Henri POISSON



AGEDF

Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

011-211101753-20250414-DE\_2025\_017-DE